



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
À L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CONFRERIE DES VIGNERONS
DU 23 NOVEMBRE 2021
ANNEES 2019 - 2020

Chères Consoeurs et chers Confrères,
Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport de gestion, portant sur les années 2019 et 2020, revêt un caractère exceptionnel puisqu'il consigne les activités de deux années particulièrement remarquables pour la Confrérie des Vignerons. En effet, il retrace à la fois les activités liées à la Fête des Vignerons 2019 et ses suites qu'il a fallu gérer durant une période singulièrement compliquée marquée par la pandémie de la COVID qui nous touche si durement depuis plus d'un an.

Si 2019 fut une année de liesse et de joie pour le public, émerveillé et ébloui par la beauté et la technicité du spectacle haut en couleur de la 12^e Fête des Vignerons, porté par plus de 5'500 figurantes et figurants, les mois qui ont suivi furent, pour le Conseil de la Confrérie des Vignerons, particulièrement délicats. La gestion de la fin de la Fête a demandé un engagement tout à fait exceptionnel de la part de certains des membres du Conseil.

Fête des Vignerons 2019

La réussite de la Fête des Vignerons 2019 doit tout à ceux qui se sont investis corps et âme, pendant de longs mois, pour que la tradition vivante que forme la célébration veveysanne renaisse dans l'enthousiasme et la ferveur.

L'engagement remarquable des figurants a sans doute constitué le ferment le plus éclatant de ce succès. Il convient de les en remercier très chaleureusement. Les auteurs du spectacle, comme les cheffes de chœurs et les solistes ont aussi contribué, pour une part essentielle, à cette aura particulière de l'été 2019 qui marque désormais l'histoire culturelle du pays.

Il convient également de relever ici l'immense travail accompli par les organisateurs de la Fête. Les membres des commissions n'ont compté ni leur temps ni leur peine. Dans la conduite des opérations, il y a lieu de louer tout particulièrement le concours opiniâtre

des membres du Comité de direction et du Conseil exécutif, au nombre desquels les Conseillères et Conseillers de la Confrérie des Vignerons ont joué un rôle prépondérant. Ces organes de direction ont pu compter, tout spécialement, sur les compétences de gestion et de pilotage de la Direction opérationnelle de la Fête, de la Direction artistique comme de celles, avisées, des membres de la Commission des finances, du Conseil stratégique et de la Commission des risques. Le Conseil de la Confrérie des Vignerons a été régulièrement consulté sur les questions les plus déterminantes et a donné son aval aux propositions essentielles qui lui ont été soumises (engagement des auteurs, définition du lieu scénique et de son nombre de places, budgets, prix des billets, nombre et horaires des représentations, etc.). Des remerciements vont à chacun de ces organes et à toutes les personnalités qui les ont constitués.

Malgré ce cadre de compétences et cette grille de gouvernance, le résultat économique de la Fête 2019, un déficit de CHF 10,75 millions, est un échec commercial et financier. Le Comité de direction de la Fête et le Conseil de la Confrérie des Vignerons le présentent sans fierté. Ils ne peuvent que l'assumer non sans pointer du doigt certaines des raisons qui expliquent un tel résultat. Celles-ci ressortent aussi bien d'un exercice d'autocritique, d'une analyse des processus opérationnels que des considérations figurant dans les rapports finaux établis après la Fête, notamment ceux d'audit du réviseur Comptabilité et Gestion SA.

Tirés de ces réflexions, analyse et rapports, les principaux éléments critiques à mettre en évidence à ce titre peuvent être résumés comme suit.

Organisation mise en place

Les Fêtes des Vignerons se mettent périodiquement sur pied, un intervalle d'une bonne vingtaine d'années séparant chacune de leurs éditions. Pour définir l'organisation à mettre en place en vue d'une nouvelle célébration, on s'inspire des expériences passées. Mais il y a lieu de constater que les conditions qui déterminent son avènement sont, à chaque fois, profondément modifiées. La tendance à la multiplication des exigences et à l'extension de leur champ d'application de même que les standards d'exemplarité qui lui sont prescrits imposent à la conduite d'un projet comme la Fête des Vignerons un environnement à tous coups plus complexe et sujet à de plus amples complications.

A cet égard, il suffit de penser au fait que les contraintes et exigences légales ou administratives de même que les sensibilités politiques évoluent entre deux Fêtes, voire subissent des changements fondamentaux. Ainsi, les relations de coordination entretenues avec les pouvoirs publics (utilisation du domaine public, sécurité, autorisations de construire, plans de mobilité, gestion environnementale, etc.), principalement avec la Ville de Vevey, ont particulièrement illustré combien les mutations ont été nombreuses depuis 1999.

Une autre évolution est à mettre en évidence : désormais, les directions d'entreprises ou de sociétés commerciales ne libèrent plus aussi facilement leurs cadres ou collaborateurs pour s'engager dans des activités bénévoles exigeantes en termes d'emploi du temps.

Il est dès lors apparu très rapidement que, pour assumer les tâches et missions requises, une organisation majoritairement bénévole ne suffirait pas. L'engagement de professionnels de la gestion de projet s'est imposé. C'est ainsi qu'une équipe, de plus en plus étoffée, a été constituée par la Direction opérationnelle, engendrant des frais de

fonctionnement de quelque CHF 6,8 millions au total (CHF 3,2 millions pour le Fête de 1999).

Les analyses et les constatations consignées dans les rapports finaux permettent d'établir qu'il a manqué dans cette organisation professionnelle un directeur financier à même de mettre en place un processus budgétaire précis et rigoureux, d'en assurer le suivi financier et comptable et de proposer des alternatives adaptées aux enjeux économiques et commerciaux.

Ce nonobstant, il convient de relever que le budget de CHF 99 millions, finalement adopté en juin 2018, a été le fruit d'innombrables autant qu'ardues négociations de réduction des perspectives de charges qui sont allées jusqu'à atteindre, à leur apogée, quelque CHF 120 millions.

Enfin, il y a lieu de remarquer que, hormis les constatations qui précèdent, l'examen des processus opérationnels conduit à la demande du Conseil de la Confrérie des Vignerons n'a pas révélé de dysfonctionnements susceptibles, à eux seuls, d'avoir occasionné le résultat déficitaire de la Fête des Vignerons 2019.

Communication interne et externe

Des difficultés de communication sont rapidement apparues entre les commissions (formées de bénévoles) et les direction opérationnelle ou artistique (constituées de professionnels) ; les propositions présentées ou le contrôle effectué par les commissions n'ont pas eu l'écho souhaité.

De plus, la communication tant interne qu'externe portant sur le contenu du projet artistique en cours d'élaboration ne s'est pas révélée optimale, la direction artistique se montrant opposée à toute révélation anticipée des éléments du spectacle (contrairement à ce qui avait pu être réalisé, avec succès, à l'occasion des fêtes précédentes).

Ainsi, malgré des efforts marketing considérablement accrus (plus de CHF 10 millions ont été affectés à la promotion de l'évènement tout au long du processus de commercialisation de la Fête), l'objectif d'un taux de remplissage de 85% des arènes (permettant d'équilibrer recettes et dépenses) n'a pu être atteint. Rappelons ici que, si la fréquentation des représentations diurnes avait été identique à celle des nocturnes, des recettes supplémentaires de CHF 16 millions auraient été réalisées. Précisons également que la prévision d'un taux de remplissage de 85% a paru tout à fait raisonnable aux yeux des spécialistes de la gestion événementielle et du spectacle préalablement consultés. Historiquement, elle correspond à celle, retenue avec succès, par les organisateurs de la Fête des Vignerons 1999.

Élaboration de plans financiers et alternatives

Comme indiqué plus haut, le cadre budgétaire de CHF 99 millions définitivement alloué à l'organisation de la Fête a été arrêté en juin 2018 par le Conseil de la Confrérie des Vignerons, soit une année avant le lever de rideau.

A cet égard, il y a lieu de se rendre à l'évidence que la mise sur pied d'un évènement tel que la Fête des Vignerons débute toujours devant une feuille blanche. Ce n'est seulement que dès la désignation du directeur artistique, puis de l'équipe de tous les

autres concepteurs du spectacle placés sous sa direction, que sont lancées les premières réflexions destinées à aboutir à la définition d'un espace scénique (l'arène) et des éléments les plus fondamentaux du spectacle (scènes, décors, machineries, sonorisation, éclairage, etc.). Les coûts de ces équipements majeurs ne peuvent être connus que bien ultérieurement, soit après de multiples discussions d'opportunité et de faisabilité. Toute estimation anticipée à leur sujet est difficile voire impossible à arrêter tant la marge d'erreur est considérable.

D'autres sources de dépenses sont également mal aisées à évaluer, comme les coûts de la sécurité (les exigences à ce sujet se sont accrues de mois en mois) ou de la logistique (la prise en charge, sans précédent historique, de frais de cette nature a été imposée à l'organisation de la Fête des Vignerons).

En raison de cet environnement marqué par l'instabilité, la seule attitude envisageable a consisté, dès lors, à établir une estimation raisonnable des recettes, principalement celles à attendre de la billetterie. C'est manifestement à cette occasion que, en retenant une jauge d'occupation de 85%, le risque que l'entrepreneur a décidé d'endosser a été mal estimé – malgré, comme relevé plus haut, les conseils pris auprès de professionnels et spécialistes de l'organisation de grands spectacles.

Dans de telles conditions, l'élaboration d'options financières alternatives est un exercice presque impossible à réaliser dans la mesure où la plupart des dépenses importantes – correspondant, en fait, à des investissements – sont en cours d'exécution ou ont déjà été engagées. C'est donc bien dans l'estimation des recettes, soit dans la définition d'une jauge d'occupation des arènes de 85%, que le maître de l'ouvrage, la Confrérie des Vignerons, aurait dû se montrer encore plus prudent.

Garanties de déficit

Le risque financier à prendre à l'occasion de la mise sur pied d'une Fête des Vignerons impose une évaluation qui occupe, dès les premières heures, l'esprit de l'organisateur de l'évènement. En termes de garantie, l'entrepreneur qu'est la Confrérie des Vignerons se fonde, historiquement, sur trois piliers. En premier risque, c'est son capital qui peut être appelé ; en deuxième risque, les avances sur le prix de leurs costumes, consenties, sous forme d'acompte, par les acteurs-figurants enrôlés dans le spectacle, peuvent être prises en considération ; en troisième niveau, il a été d'usage historique que les collectivités publiques soient sollicitées pour l'octroi de garanties de déficit.

En 2015, au vu du contexte politique et économique de la Ville de Vevey, le Conseil de la Confrérie, suivant la proposition du Comité de direction de la Fête, a décidé de renoncer à solliciter une garantie de déficit auprès d'elle. Dans la balance des intérêts qui a conduit à une telle décision, il a été tenu compte du fait qu'un – fort vraisemblable – refus de la part de la Commune de Vevey, ville site, aurait inmanquablement entraîné des répercussions négatives, pour le moins en termes d'image, sur les recherches de sponsors et de mécènes de même que sur le soutien qui aurait pu être requis auprès du Grand Conseil du Canton de Vaud ou des Conseils communaux des communes voisines.

A posteriori, c'était sans doute une erreur sur un plan purement financier.

Mais l'évaluation de la situation a milité pour une prise de risque d'entreprise que la Confrérie des Vignerons a assumé en ménageant ainsi sa liberté et son indépendance – au prix de son capital, réduit très lourdement par la prise en charge du déficit, et de la

remarquable participation financière des acteurs-figurants qui ont accepté que le premier acompte du prix de leur costume ne leur soit pas remboursé – ce dont il convient de les en remercier respectueusement.

Il sied également de relever que le Conseil d'État du Canton de Vaud a accordé, a posteriori, à la Fête des Vignerons 2019 une généreuse exonération des frais de sécurité, suivi en cela, à sa mesure, par l'Association Sécurité Riviera, ce qui n'est pas loin de correspondre, finalement, à l'octroi, par ces deux partenaires publics, d'une forme de garantie de déficit.

Conclusion

On ne saurait conclure ce rapport sans rendre hommage aux organisateurs des Fêtes des Vignerons précédentes qui ont su mettre sur pied, sur la Place du Marché de Vevey, des célébrations dont les succès ont engendré des bénéfices financiers remarquables. Sans le capital ainsi accumulé au cours des ans, le malheureux résultat comptable de la Fête des Vignerons 2019 n'aurait pu être absorbé et la survie de la Confrérie des Vignerons serait aujourd'hui mise en question.

Enfin, il y a lieu de se souvenir que, le 1^{er} décembre 2016, la célébration populaire incarnée par la Fête des Vignerons a été considérée comme une tradition vivante digne d'appartenir au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Nul doute que l'édition vécue à l'été 2019 par tout un peuple en liesse ait été à la hauteur de cette distinction, pour le bonheur, la réputation, la promotion et l'honneur du pays.

En tout état de cause, le succès populaire et artistique de la Fête des Vignerons 2019 est d'ores et déjà inscrit dans les cœurs. Tous ceux qui ont participé à la féerie de cette célébration, vigneron distingués, figurants, chanteurs, auteurs ou techniciens de scène sont, tout particulièrement en raison des vents contraires soufflés depuis lors par la pandémie, indéfectiblement placés sous le charme de ce qu'ils ont pu vivre à cette occasion. Il en va tout autant des dizaines de milliers de spectateurs, unanimement conquis, et des très nombreux visiteurs qui se sont pressés dans les rues festives de Vevey pendant près d'un mois à l'été 2019.

État des membres – Conseil et bureau – Secrétariat

A fin décembre 2020, l'effectif de la Confrérie se montait à 1'795 membres (516 femmes – près de 29% – et 1279 hommes). Les années qui ont précédé la Fête ont suscité de nombreuses demandes d'agrégation et de reconnaissance. Elles se sont désormais stabilisées. Depuis la Biennale de 2019, le Conseil a accédé à la demande d'agrégation de 8 nouveaux membres et trois filles et fils de membres ont été reconnus.

Par suite du décès du Conseiller Denis Fauquex en septembre 2020 et à la demande d'Henri Olivier Badoux d'accéder à l'honorariat, le Conseil de la Confrérie des Vignerons, qui se compose statutairement de 24 personnes, ne comptait plus que 2 Conseillères et 20 Conseillers fin 2020. Deux Abbés-Présidents honoraires ainsi que 21 Conseillers honoraires sont régulièrement invités à assister aux séances. La plupart participaient aux délibérations quand cela leur était possible. Le Connétable, le Hoqueton et la Secrétaire assistent quant à eux à toutes les séances du Conseil.

En 2019, le Conseil s'est réuni à 6 reprises et, en 2020, en raison de la situation sanitaire, il n'a pu s'assembler que deux fois. Cependant, la gestion des affaires courantes était assurée par le Bureau, avec une information périodique aux autres membres du Conseil. Le Bureau comprend l'Abbé-Président, le Vice-Président, les Présidents des commissions permanentes ainsi que le Connétable et la Secrétaire.

Avant la Fête des Vignerons, les décisions y relatives touchant directement la Confrérie des Vignerons, étaient assumées par le CODIR et par la Direction de production, tous deux émanations du Conseil de la Confrérie. Ces instances se sont réunies de manière hebdomadaire puis quasi quotidienne les quelques derniers mois avant l'événement afin d'endiguer au mieux les difficultés financières qui s'annonçaient. Au lendemain de la Fête, le CODIR, auquel étaient souvent associés tous les membres du Bureau, a œuvré sans relâche afin de trouver des solutions au délicat résultat financier de la Fête des Vignerons 2019 et en atténuer autant que possible les conséquences sur la pérennité de la Confrérie et des futures Fêtes des Vignerons. Sans compter les nombreux rendez-vous avec les autorités publiques, les fournisseurs et autres partenaires de la Fête, le CODIR a ainsi tenu, dès la fin de la manifestation le 11 août, 21 séances en 2019 et 18 entre le début de l'année 2020 et la reddition des comptes audités fin juin 2020. Suite aux mesures de semi-confinement, 11 d'entre elles ont été remplacées par des visioconférences. Enfin, dès juillet 2020, le Bureau a repris la gestion quotidienne de la Confrérie des Vignerons et les derniers dossiers en suspens de la Fête. Il s'est encore réuni à trois reprises.

Le temps de travail de la Secrétaire archiviste a été sensiblement réduit au lendemain de la Fête. Sa mission principale, une fois la Fête achevée, a été de rapatrier tous les objets et documents administratifs des locaux de la Direction exécutive à la Guinguette au Château et d'assurer la pérennisation des milliers de fichiers numériques engendrés par l'organisation de la Fête des Vignerons 2019. Ce travail de longue haleine est encore en cours.

Archives et Musée

Le Secrétariat, les archives et le Musée de la Confrérie ont tenté au mieux de maintenir le contact avec les membres et le public. Alors que le Musée a, par deux fois, dû fermer ses portes en raison de la crise sanitaire, le Secrétariat a poursuivi ses activités, soit au Château, soit en télétravail.

En 2019, le Musée de la Confrérie des Vignerons a, comme de coutume, participé aux activités organisées par l'Association des Musées de la Riviera, soit les Nuits des Musées, les week-ends « En famille aux musées », ainsi que Pakômuzé (ateliers pour enfants durant les vacances de Pâques). Ces activités de médiation culturelle se font en association avec le Musée historique de Vevey. 2020, en revanche, fut une année sans ces traditionnels rendez-vous avec le public de la région. Tant la Nuit des Musées que le Week-end en Famille aux musées ont dû être annulés, le dernier événement à deux jours de sa tenue !

Une exposition temporaire et interactive consacrée aux enfants dans les Fêtes des Vignerons, intitulée « Les enfants de la Fête », a été organisée début 2019 afin d'accompagner les activités destinées aux familles dans le cadre de la Fête des Vignerons. Elle était ainsi l'une des étapes du projet « Le Passeport de Julie ». Cette exposition a été prolongée au-delà de la Fête, en attendant que la maquette de l'arène

de 2019, les films et autres photographies, viennent témoigner de l'événement au sein du siège de la Confrérie dès début 2020. Puis, les activités ont été ralenties, toujours en raison de la crise sanitaire.

Le Festival Images fut seul à pouvoir bénéficier d'une brève et bienvenue fenêtre sanitaire. Les murs et les combles du Château ont ainsi pu accueillir deux magnifiques expositions d'Andrea Mastrovito.

En dehors du Conseil et du Bureau, 3 commissions permanentes permettent à la Confrérie de fonctionner au quotidien. Il s'agit de la Commission des vignes, qui organise le travail d'expertise et s'occupe du vignoble de la Doges ; de la Commission du Château, qui gère l'entretien de la propriété veveysanne de la Confrérie et de la Commission de gestion, chargée de la bonne gestion du patrimoine financier de la Fondation et de la Confrérie.

Commission des vignes

Présidée par M. le Conseiller Jean-François Chevalley, la Commission des vignes organise trois fois par an la visite des vignes soumises à l'expertise de la Confrérie. L'équipe des experts se compose de Mme Anne-Catherine Ruchonnet et de MM. Frédéric Blondel, Louis Blondel, Philippe Brunner, François Chappuis, Patrice Deppen, Pascal Fonjallaz, Claude Maret et Michel Neyroud. Après 20 ans d'activité en tant qu'expert, M. Philippe Brunner a demandé à être relevé de cette fonction à fin 2019. Il a été remercié pour cet engagement sans faille au service de la Confrérie des Vignerons. Pour le remplacer, un candidat expert a rejoint le collège en 2020 : M. Harald Cropt, vigneron à Ollon.

Le Secrétariat de la Commission des vignes est assumé depuis début 2019 par le Confrère Olivier Burnier, assisté de Mme Catherine Daven.

La surface totale visitée par la Confrérie des Vignerons en 2019 était de 277.4 ha (- 8.6 ha par rapport à 2018), soit 583 parcelles, travaillées par 89 vignerons pour 68 propriétaires, dont 26 institutions publiques, tant vaudoises que fribourgeoises. En 2020, la surface totale se montait à 285, 04 ha (+ 7,6 ha), pour 609 parcelles, travaillées par 85 vignerons pour 62 propriétaires, dont 27 institutions publiques.

Au cours de l'année 2019, la Commission des vignes a entamé une révision des Directions de visites ainsi qu'une réévaluation des vignes difficiles. Ces travaux se sont poursuivis en 2020.

Le vignoble de la Doges, legs de M. André Coigny-de Palézieux, d'une surface de 17'835 m², sis sur le territoire de la commune de La Tour-de-Peilz, est toujours cultivé par le vigneron-tâcheron Xavier Bühlmann. La récolte est vinifiée par la maison Obrist à Vevey auprès de laquelle les vins produits portant une étiquette spécialement réalisée pour la Confrérie des Vignerons peuvent être acquis.

Une partie de cette parcelle, soit 2'525 m², est mise à disposition du Service cantonal de la viticulture qui y pratique divers essais, dont des recherches sur de nouveaux cépages.

Commission du Château

La présidence de la Commission du Château est assumée par M. le Conseiller Daniel Willi. Aucune dépense d'entretien importante n'a été consentie durant la période 2019-2020. Toutefois, la Confrérie des Vignerons a fait un geste envers ses locataires commerciaux durant le premier confinement.

La gestion de l'immeuble est confiée à l'agence immobilière Gendre & Emonet à Montreux. Tous les appartements et locaux commerciaux sont loués et régulièrement entretenus.

Commission de gestion

La Commission de gestion est présidée par M. le Conseiller Olivier Steimer. Elle a pour mission d'administrer les avoirs de la Confrérie et de la Fondation et d'assister le Connétable dans ses travaux. Son rapport fait partie intégrante des comptes présentés par le Connétable.

Durant la période 2019-2020, le suivi de l'organisation de la Fête des Vignerons 2019 a pris une place de plus en plus importante dans l'agenda et les priorités de dite commission. Les grandes incertitudes budgétaires et financières liées à cet évènement ont nécessité une multiplication de séances formelles et informelles, souvent en proche collaboration avec la Commission des Finances de la Fête, le CODIR et le Bureau élargi. La Commission de gestion s'est essentiellement concentrée sur le cadre financier de la Fête et son impact sur les avoirs de la Confrérie.

Parmi les innombrables initiatives entreprises par la Commission de gestion, voici en résumé les plus marquantes :

- Dès 2016, modification de la politique de placement de la fortune de la Confrérie, afin de garantir les liquidités nécessaires à la mise sur pied de la Fête.
- En 2018, au vu de l'explosion du budget de la Fête et des difficultés d'obtenir une visibilité claire de son évolution, elle propose d'arrêter et d'imposer un budget de dépenses total de maximum CHF 99 millions. Cette proposition est validée par le Conseil en juin 2018.
- Le premier semestre 2019 a été marqué par de nombreuses interactions avec la Commission des Finances et le CODIR en vue de s'assurer de la tenue des budgets et de la plausibilisation des revenus planifiés, notamment en ce qui concerne la billetterie.
- A quelques semaines du début de la Fête, le risque d'un important déficit financier se matérialisant de plus en plus, la Commission a incité le CODIR à prendre toutes les mesures nécessaires pour minimiser les pertes et de respecter dans tous les cas de figure le budget de dépenses de CHF 99 millions.
- Face à la réalité d'une situation financière très critique, le Conseil a entériné dans sa séance extraordinaire du 11 août 2019, jour de la dernière représentation de la Fête, la proposition de création d'un Comité de suivi, composé d'experts juridiques, financiers et de communication. La responsabilité de conduite de ce comité a été confiée au Président de la Commission de gestion. Ce comité avait pour mission d'appuyer et de conseiller le CODIR dans sa gestion de crise post-Fête. Sa priorité absolue fut de clarifier les questions touchant aux risques d'insolvabilité et/ou de surendettement de la Confrérie. Il s'agissait de créer une transparence rapide et complète de la situation financière, d'avoir

à disposition un plan d'assainissement crédible et de maîtriser la Communication à tous les échelons.

- Sur recommandation de la Commission de gestion, le Conseil de la Confrérie a validé le mandat donné à une société externe pour réaliser un audit financier pour les années 2016 - 2019 d'une part, et, d'autre part, un audit de revue des processus opérationnels de l'organisation de la Fête. Les deux rapports ont été délivrés au premier semestre 2020. Ils ont été distribués aux membres du Conseil et les constats et recommandations y figurant discutés lors de la séance du Conseil le 18 juin 2020.

A partir du deuxième semestre 2020, la Commission de gestion a retrouvé son rythme de croisière habituel, même si la discussion des budgets pluriannuels et la pérennité de la Confrérie à moyen et long terme demeurent au centre de ses préoccupations. Ainsi, la recherche de solutions financières permettant de reconstituer une base de fonds propres plus solide est régulièrement à son agenda.

Au nom du Conseil de la Confrérie des Vignerons

L'Abbé-Président

François Margot

La Secrétaire

Sabine Carruzzo

Le présent rapport de gestion sera disponible en ligne sur le site de la Confrérie dès le 30 novembre 2021 (www.confriedesvignerons.ch).

Vevey, novembre 2021